

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DFPE 37** Subventions (211.523 euros) et avenants à l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil ayant son siège social 4, rue Vigée Lebrun (15e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 76.876 euros est allouée à l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil pour sa crèche collective située 4, rue Vigée Lebrun 15e (n° tiers SIMPA 82221, n° dossier 2016\_01538).

Article 3 : Une subvention de 134.647 euros est allouée à l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil pour sa halte-garderie située 4, rue Vigée Lebrun 15e (n° tiers SIMPA 82221, n° dossier 2016\_01539).

Article 4 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**